



Fenêtres sur cours 66



SNUipp-FSU 66
18, rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN

n° 99
Juin – Juillet – Août 2017

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66
imprimé par nos soins
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051
Directeur de la publication: J.GUY
Dispensé de timbrage
PERPIGNAN Centre de Tri

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr site: www.snuipp.fr/66

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAÏE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

vers une rentrée agitée ?

édito

A

l'issue des derniers scrutins, le président Macron a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée avec une opposition fortement restreinte. Pour autant, la part relativement réduite de l'électorat qui lui a apporté ses suffrages souligne que ce résultat ne constitue nullement un blanc-seing à la politique qu'il veut mettre en œuvre. En effet, ses projets concernant notamment le droit du travail, la fiscalité, les retraites, la Fonction publique ou l'austérité budgétaire, s'inscrivent dans la droite ligne des politiques libérales passées qui ont creusé les inégalités et rencontré l'opposition importante des salariés et de nombre de leurs organisations syndicales. La remise en œuvre de la journée de carence dans la Fonction publique et le gel du point

(Suite de l'édito en page 2)

20-21-22
OCTOBRE 2017
PORT LEUCATE

17^e



UNIVERSITÉ
d'automne
du SNUipp-FSU

Calendrier de rentrée :

- ⇒ **mercredi 6 septembre :** CTSD (ouvertures et fermetures). Pensez à contacter le SNUipp-FSU 66 pour **obtenir une ouverture ou éviter une fermeture.**
- ⇒ **jeudi 7 septembre matin :** foire aux postes de rentrée.
- ⇒ **jeudi 7 septembre après-midi :** CAPD

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens.**

l'école pour tous,
une vraie valeur.



Sommaire : 1&2 : Édito et rythmes - 3 : musique et syndic - 4 : coucou c'est nous !

d'indice en sont une première preuve. Très vite des mobilisations seront indispensables. Le SNUipp, avec la FSU, et dans l'unité la plus large, prendront toute leur place dans leur construction.

Concernant l'éducation, la première mesure mise en œuvre par le ministère Blanquer est la suppression du « plus de maîtres que de classes », sans aucune concertation ni évaluation, au profit du dédoublement des classes de CP en REP+. Le ministère, avec duplicité, prétend que ce dispositif serait préservé alors même qu'il en organise concrètement le démantèlement dans nombre de départements. Ce faisant, il choisit de déstabiliser les écoles de l'éducation prioritaire, en lançant un nouveau dispositif dès cette rentrée sans créer les postes pour le mettre en œuvre. Il balaie d'un revers de main tout le travail de réflexion et d'élaboration des équipes, toutes les actions engagées. Cette mesure de dédoublement des CP se fera également au

détriment de nécessaires ouvertures de classes ou du remplacement, ce qui pénalisera d'autant les élèves. **Le SNUipp-FSU s'oppose à la suppression du « plus de maîtres que de classes » et demande au contraire son renforcement.**

Le SNUipp-FSU a voté pour la mise en place d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires en prenant acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi. Ce vote ne constitue nullement un chèque en blanc à la politique éducative du gouvernement. Chaque fois que cela sera nécessaire, le SNUipp-FSU s'opposera aux mesures de régression pour l'école.

Dans notre département, seules 17 communes ne passeront pas à la semaine à 4 jours dès la rentrée. Nombreuses d'entre elles ont seulement différé d'un an ce passage. **Le SNUipp-FSU 66 n'a pas ménagé ses efforts dans la bataille pour le retour à la semaine à 4 jours et la prise en compte des avis des conseils d'école. Preuve que notre syndicalisme reste proche du terrain.**

Rythmes scolaires : un taux record pour les P.O !

La fin de l'année scolaire dernière a été marquée par la possibilité d'un retour à la semaine à 4 jours. Les décisions officielles prises par Mme la Rectrice ont été publiées une semaine après la sortie des classes, malgré la consigne claire donnée par le ministère. Le SNUipp-FSU 66 est intervenu pour dénoncer cette validation tardive. Au final, c'est la presse qui a été informée la première des nouveaux horaires des écoles du département durant le mois de juillet ! Nous avons donc appris que les écoles de 83 % des communes du département passeraient à la semaine de 4 jours dans les Pyrénées-Orientales ; ce qui représente 86 % des élèves ! Au niveau national, c'est un tiers des écoles seulement qui travaillera à 4 jours l'an prochain.

Ce chiffre record est à mettre à l'actif des nombreuses mobilisations du SNUipp-FSU 66, qui pendant plusieurs années, s'est retrouvé bien seul dans le département des PO pour contester la réforme des rythmes scolaires... Rappelons ici que notre département fonctionnait en semaine à 4 jours généralisée depuis 2000, suite à une consultation de tous les enseignants et parents d'élèves, déjà à l'initiative du SNUipp-FSU 66. Nous savons les numéros de claquettes de certains qui espèrent se retrouver au final dans le sens de l'histoire. Le SNUipp-FSU 66 a sans cesse réclamé un retour à la semaine à 4 jours en mobilisant une très grande majorité de collègues mais aussi en intervenant au niveau national. **Seule voix discordante dans un océan de satisfaction générale pendant ces nombreux mois, nos écrits, enquêtes, pétitions et manifestations en sont les témoignages.** Nos interventions récurrentes sur ce sujet dans les différentes instances (CDEN, comité de suivi des rythmes), y compris au mois de juin 2017, ont été l'occasion de poursuivre la sensibilisation des élus et des parents d'élèves. Ne nous y trompons pas, ce retour à la semaine de 4 jours a été rendu possible par la mobilisation de très nombreux enseignants et parents d'élèves depuis 2013. Le SNUipp-FSU 66 avait aussi été en contact avec nombre d'élus locaux à ce sujet depuis le début de la réforme Peillon puis de l'épisode Hamon.

Gageons également qu'une majorité des quelques écoles qui restent à 4 jours et demi changeront de rythme l'année prochaine. En effet, sollicitées lors des conseils d'école, certaines communes ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles se donnaient un an pour se réorganiser en vue du prochain changement.



Rentrée en musique : la fausse note du tambour major

Le 21 juin, date symbolique en la matière, le ministre a adressé une note aux recteurs dans laquelle il invite les enseignants, dès le jour de la rentrée des classes, à « proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ».



Si le SNUipp-FSU est bien entendu favorable à soigner tout particulièrement l'accueil réservé aux élèves lors de ce moment important et symbolique de la rentrée, s'il considère que l'enseignement de la musique et plus largement de la culture et des arts doit occuper une place essentielle dans les apprentissages, il perçoit le coup de trompette médiatique du ministre comme un couac qui signe une sérieuse méconnaissance du fonctionnement des écoles.

Bien conscientes de l'importance pour leur école de la journée de rentrée, les équipes n'ont pas attendu les consignes du ministre pour réfléchir à des organisations respectueuses du bien-être et de la sécurisation matérielle et affective de leurs élèves : accueil échelonné, individualisé, présentation en douceur de l'école et des personnels, décoration festive... La rentrée en musique ne peut être qu'une modalité parmi d'autres, étroitement dépendante des compétences et de la formation des enseignants. On ne s'improvise pas chef de chœur !

Après ses mesures précipitées sur les rythmes, sur les CP à 12, voilà une nouvelle annonce en fanfare, avant tout destinée à l'opinion publique et qui ressemble fort à une injonction venant d'en haut sans prendre en compte

Nous contacter ...

Par téléphone :

04.68.50.78.44 aux heures de classe et le mercredi après-midi.

Par mail (conseillé) :

snu66@snuipp.fr pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et vacances.

Se syndiquer au SNUipp-FSU 66 !

Lors des opérations du mouvement, les délégués du personnel œuvrent chaque année pour éviter les erreurs administratives et restent très vigilants face aux éventuels passe-droits. Nous publions notre pré-mouvement dans cet objectif. Les très nombreuses fiches de contrôle syndical reçues cette année marquent une certaine forme de reconnaissance de notre travail, nous vous en remercions.

Le travail des délégués du personnel SNUipp-FSU ne se limite pas à la vérification des procédures administratives (mouvement, promotions, permutations, congés de formation...) et à l'information de la profession par voie de presse ou de mails. Nous sommes interpellés quotidiennement par de nombreux collègues. Nous essayons de répondre le plus efficacement possible aux sollicitations (accompagnement lors de convocations par les IEN ou le DASEN, accompagnement lors de saisie du Tribunal Administratif...).

Le conseil syndical du SNUipp-FSU 66 a décidé de ne pas augmenter les cotisations pour l'année prochaine, pariant sur une augmentation du nombre de syndiqués. **Nous vous invitons donc à remplir le bulletin d'adhésion que vous trouverez dans ce journal... N'hésitez pas à le proposer à vos collègues !**

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.



Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/SNUIPP66/>



<https://twitter.com/SNUIPP66>

SNUipp-FSU 66 : qui sommes-nous ?

Emma Chazarenc

Primaire Formiguères
1/4 décharge : permutations,
élue en CAPD



Audrey Corrège

élémentaire Toulouges
co-secrétaire départementale
1/2 décharge : commission de
réforme, postes adaptés,
promotions
élue en CAPD, CTSD



Aurélie Frénel

élémentaire Le Soler
1/2 décharge :
entrée dans le métier,
REP/REP+, SEGPA
élue en CAPD, siège en CHSCT



Virginie Privat

maternelle Claira
co-secrétaire départementale
décharge complète : retraites,
mouvement. promotions
élue en CAPD, CTSD, CDEN



Gaëtan Gimenez

mater. J. Barre, Perpignan
1/4 décharge :
précaires, REP/REP+
secrétaire adjoint CHSCT
élu en CAPD



Jérôme Guy

élémentaire Canet
co-secrétaire départemental
élu en CAPD, CTSD, CDEN
siège en CHSCT



Frédéric Traby

maternelle Ille sur Têt
1/2 décharge : bilingue,
Andorre, site Internet
élu en CAPD, CTSD



Vincent Roitg

élém. Duruy, Perpignan
1/4 décharge :
entrants dans le métier,
REP/REP+
élu en CAPD



Claudine Camblor

Trésorière



Aussi élue en CAPD : Monique Hernandez

*l'école pour tous,
une vraie valeur.*



Correspondante SNUipp 66 Cerdagne-Capcir :

Emma Chazarenc

Responsable SNUipp Andorre :

Christophe Noguier - snu.andorre@snuipp.fr

Coordonnateur Académique :

Eric Perles (Hérault) snu34@snuipp.fr

Des **commissions administratives spécialisées** existent pour prendre en compte diverses situations personnelles, professionnelles ... Le SNUipp y siège, n'hésitez pas à faire appel à ses représentants !

⇒ Commissions Départementales et Académiques d'Action Sociale (aides exceptionnelles) : *Gaëtan GIMENEZ, Audrey CORREGE*

⇒ Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) : *Aurélie FRENAL, Jérôme GUY*
secrétaire adjoint du CHSCT : *Gaëtan GIMENEZ*

⇒ Groupe Académique Postes Adaptés : *Audrey CORREGE*

⇒ Commission de Réforme : *Audrey CORREGE*

⇒ Conseil Académique des Langues Régionales : *Frédéric TRABY*